

## LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN : RELEVER LE DÉFI POUR LES QUARTIERS

VENDREDI 13 NOVEMBRE 2015 DE 9H30 À 16H30

À LYON (RHÔNE)

### CONTEXTE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 inscrit la mobilisation du droit commun en faveur des quartiers en difficulté comme un objectif prioritaire des contrats de ville. Si la mobilisation des politiques dites de « droit commun » était déjà inscrite dans la précédente génération de contrat, force est de constater que les résultats n'ont pas été à la hauteur des objectifs fixés. Par ailleurs, les évaluations de la politique de la ville ont pointé la défaillance des services publics dans les quartiers ou le fait que les crédits spécifiques de la politique de la ville financent des dispositifs qui devraient pourtant relever des compétences de l'État ou des collectivités.

Pour dépasser le constat d'échec, la politique de la ville réformée entend inverser la tendance. Pour ce faire, un double processus d'acculturation entre la politique de la ville et les politiques de droit commun doit être conduit. Il s'agit de faire en sorte, d'une part, que les services de droit commun des institutions prennent en compte les enjeux liés aux quartiers prioritaires et, d'autre part, que les équipes politique de la ville disposent des marges de manœuvre nécessaires pour travailler en coordination avec les services de droit commun.

### OBJECTIFS

Ce séminaire vise à travailler sur les conditions de mobilisation des politiques sectorielles mises en œuvre par les signataires des contrats de ville en faveur des quartiers prioritaires. Un triple objectif est poursuivi :

- Sensibiliser les services de droit commun des institutions sur la nécessité de mieux orienter leurs dispositifs vers les quartiers prioritaires.
- Organiser l'échange entre institutions sur les voies et moyens pour accroître l'intervention des politiques sectorielles et faire progresser chacun dans la mobilisation de son droit commun.
- Apporter des outils méthodologiques aux équipes-projets et à l'ensemble des signataires des contrats de ville pour les accompagner vers une meilleure mise en dynamique de leurs politiques sectorielles.

### PUBLIC

- Chefs de projet politique de la ville, chargés de mission thématique des collectivités locales (ville, EPCI, conseils départementaux, conseil régional)
- Représentants de l'État : délégués du préfet, agents des sous-préfectures, des directions départementales de la cohésion sociale, directions départementales des territoires...
- Les partenaires signataires des contrats de ville : bailleurs, consulaires, pôle emploi, missions locales, ARS, CDC, CAF, CPAM, conseils citoyens...

#### LIEU

Hôtel de Région  
1 esplanade François  
Mitterrand  
69002 Lyon

Inscription avant le 9 novembre 2015  
en cliquant ICI

L'inscription est gratuite mais obligatoire.

Nombre de places limité.

# LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN : RELEVER LE DÉFI POUR LES QUARTIERS

9H00 - 9H30 : ACCUEIL CAFÉ

**MATIN : 9H30 - 13H00**

9H30 : OUVERTURE DE LA JOURNÉE

- La vice-présidente de la Région Rhône-Alpes, déléguée au logement, à la politique de la ville et aux solidarités

9H45 : INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DU SÉMINAIRE RÉGIONAL

- Isabelle Chenevez, directrice du CR•DSU

10H00: MOBILISER LE DROIT COMMUN : AU-DELÀ DE L'INTENTION, QUELLES STRATÉGIES ET QUELLES PISTES DE TRAVAIL POUR LES PROFESSIONNELS ?

*La mobilisation du droit commun n'est pas qu'une question d'identification des moyens ou de fléchage budgétaire. Il s'agit surtout de changements dans les pratiques et les postures qui interrogent les marges de manœuvre des professionnels, tant du côté de la politique de la ville que du droit commun.*

- Thomas Kirszbaum, chercheur associé à l'Institut des sciences sociales du politique (ENS-Cachan, CNRS)

10H45 - 11H15 : TEMPS D'ÉCHANGES

11H15 - 11H30 : PAUSE

11H30 - 12H30 : LES CONDITIONS D'UNE MOBILISATION DU DROIT COMMUN : DES OUTILS... ET DES HOMMES

*Que ce soit en matière de renforcement des moyens, d'adaptation de l'offre ou de coordination des interventions, des organisations et méthodes de travail ont été éprouvées. Qu'en disent les professionnels, tant au niveau des résultats, des difficultés rencontrées et des opportunités ?*

Table ronde avec :

- Les conventions interministérielles : zoom sur quelques déclinaisons en Rhône-Alpes, par Laurent Willeman, SGAR Rhône-Alpes
- S'appuyer sur un outil du CGET pour mettre en débat le droit commun, par Philippe Abel, DDCS Ain
- Observer finement les territoires avec une cartographie dynamique : quelle plus-value pour le droit commun ? par Laurence Langer, Ville de Lyon
- Adapter l'action publique : l'exemple d'un dispositif arrimé au PLH, par Simon Caen, Grenoble Alpes Métropole

12H30 - 13H00 : TEMPS D'ÉCHANGES

REPAS SUR PLACE (SUR RÉSERVATION) ENTRE 13H00 ET 14H15

**APRÈS-MIDI : 14H15 - 16H30**

14H15 - 15H45 : ATELIERS THÉMATIQUES

*Trois ateliers sont menés en parallèle, avec pour objectif de faire travailler ensemble les professionnels de la politique de la ville et du droit commun autour d'enjeux forts dans les quartiers. Chaque atelier démarre par des retours d'expériences.*

- Atelier n°1 - La jeunesse, l'éducation
- Atelier n°2 - Le développement économique
- Atelier n°3 - Le cadre de vie, la GUSP

15H45 - 16H15 : RESTITUTION DES ATELIERS

16H15 - 16H30 : CONCLUSION

# LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN : RELEVER LE DÉFI POUR LES QUARTIERS

### INFORMATIONS PRATIQUES

#### LIEU

à l'Hôtel de Région

1 esplanade François Mitterrand - 69002 Lyon

Tél. : 04 26 73 40 00

#### ACCÈS

Par la route:

- GPS : 45,740858, 4,819629 ou saisir «101 cours Charlemagne» sur votre GPS ou sur un site de calcul d'itinéraires (proximité de la gare de Perrache et du cours Charlemagne)

Transports en commun:

- Tram T1 / Arrêt Hôtel de Région-Montrochet
- Bus n°63 - 8 - S1 / Arrêt Hôtel de Région-Montrochet ([www.tcl.fr](http://www.tcl.fr))
- Cars du Rhône lignes 105 - 125 - 185 / Arrêt Hôtel de Région-Montrochet
- Vélo-V: Borne 2005

**RENSEIGNEMENTS CR•DSU** - Tél : 04 78 77 01 43

Frédérique BOURGEOIS, directrice adjointe du CR•DSU, [fbourgeois@crdsu.org](mailto:fbourgeois@crdsu.org)

